

TEMOIGNAGES.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,

CHAMBRE DU COMITÉ,

Vendredi, 9 Décembre 1831.

En Comité sur la Pétition de L. H. Lafontaine, Ecuyer, un des Membres de cette Chambre.

PRESENS :—MM. Ls. Bourdages, Dumoulin, Duval, Dorion, Lafontaine, Morin, Neilson et Stuart.

M. Bourdages au Fauteuil :—

Lu l'Ordre de Référence,—lu la Pétition.

William Green, Ecuyer, Greffier en Loi de la Chambre, appelé et interrogé :—

1. Etes-vous le Greffier en Loi de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, et depuis combien de temps l'êtes-vous, et en vertu de quelle autorité?—Je suis Greffier en Loi de la Chambre depuis la Session après laquelle M. Christie a cessé de l'être, en vertu de Lettres Patentes sous le Grand Sceau.

2. Futes-vous pendant la dernière Session du Parlement Provincial, interrogé comme témoin devant le Comité permanent des Griefs?—Oui, je le fus.

3. En quel temps futes-vous interrogé devant le Comité?—Je fus interrogé fréquemment, pendant la Session, devant le Comité et surtout vers la fin de la Session. Souvent on me fit plusieurs questions, comme je passais par la Chambre pour mes affaires officielles dans le Bureau des Traducteurs.

4. En quel temps votre témoignage fut-il couché par écrit?—Je crois qu'il y a eut deux occasions dans lesquelles on prit la plume pour mettre par écrit ce que je disais.

5. Qui était la personne qui vous interrogea alors, et qui coucha par écrit votre témoignage, et qui étaient les personnes présentes à votre interrogation devant le Comité?—Je ne suis certain, pour la première fois, si je fus le Greffier du Comité ou un des Membres qui mit par écrit ce que je disais. Je pense qu'il y avait plusieurs Membres présents. La seconde fois les personnes présentes, autant que je me le rappelle, à mon entrée dans la Chambre pour être interrogé, étaient feu le Dr. Labrie et M. Lafontaine. Je ne me rappelle pas qu'il y en eût d'autres, mais je ne crois qu'il n'y avait personne autre qu'eux. M. Labrie se leva pour laisser la Chambre et demanda à M. Lafontaine de prendre des notes. M. Lafontaine me fit quelques questions, et je ne me rappelle pas s'il prit ou non les réponses par écrit, peut-être étaient-elles de peu d'importance. M. Lafontaine me demanda en substance, car je ne puis me rappeler les termes mêmes, si le Procureur Général avait amené devant la Cour du Banc du Roi des causes qui auraient pu être jugées devant les Sessions de Trimestre, et la substance de ma réponse fut que la règle suivie par le Procureur Général était d'amener devant la Cour du Banc du Roi les délits les plus graves, et tous les délits généralement dont les
prévenus